

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°3 du budget
annexe PERILS

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-
RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN,
Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX,
Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE
et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE PERILS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l’instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°37 du Conseil Municipal du 15 avril 2024, approuvant le budget primitif du budget annexe Périls 2024 ;
- **Vu** la délibération n°19 du Conseil Municipal du 25 juin 2024, approuvant la DM n°1 du budget annexe Périls ;
- **Vu** la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 17 septembre 2024, approuvant la DM n°2 du budget annexe Périls ;
- **Considérant** le besoin au chapitre 65 « Charges de gestion courante » pour couvrir les admissions en non-valeur et les créances éteintes, il est nécessaire de prévoir au compte 6541 – Créances admises en non-valeur, du chapitre 65, un montant de + 7 024,93 euros et au compte 6542 – Créances éteintes, du chapitre 65, un montant de + 2 039,18 euros.
 Ce montant sera compensé par une reprise sur provisions prévue à cet effet au compte 7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants, du chapitre 78 ;

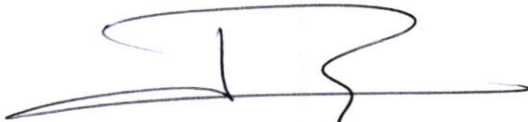
Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes</i>				
D/65/6541 - Créances admises en Non-valeurs		+ 7 024,93 €		
D/65/6542 - Créances éteintes		+ 2 039,18 €		
Sous total chapitre 65	- €	+ 9 064,11 €		
<i>Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, Dépréciations et provisions</i>				
C/78/7817 – Reprises sur dépréciations des actifs circulants				+ 9 064,11 €
Sous total chapitre 78			- €	+ 9 064,11 €
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 9 064,11 €		+ 9 064,11 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 9 064,11 €		+ 9 064,11 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget annexe Périls ;
- **Autorise** le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER